



Compte rendu de la réunion du 08 novembre 2022

Présents : Mesdames BOUDOT, FORTIER, HOCHARD, LEOEUF, LEUTHREAU, MAMBOUR et Messieurs BLICK, BRIQUET, DOYEN, JACQUINET, JOHNSON, THEVENIN.

Absents excusés :

Mme TAILLEZ (pouvoir à Mme BOUDOT), M. CARETTE (pouvoir à M. THEVENIN)

Absente : Madame THEVENIN

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 08 novembre 2022 : **207 235,48 €**.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Guénola Hochard est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2022

Monsieur le maire procède à la lecture du compte-rendu de la précédente séance. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Finances

o **Décision modificative et point sur le budget 2022**

Une facture a été mandatée au compte 2313 (mandat n°168/2022) alors qu'aucun crédit n'a été ouvert au chapitre 23 lors de l'élaboration du budget principal 2022. Il convient de régulariser cette situation en adoptant une décision modificative. La trésorerie nous propose de reprendre des crédits au chapitre 21 en prenant la DM suivante :

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 21 - article 2181 : - 300 euros / Chapitre 23 - article 2313 : + 300 euros

↳ **Adopté à l'unanimité**

o **Remplacement ordinateur mairie : Devis**

En attente de devis et reporté au prochain conseil municipal.

o **Installation défibrillateur pôle scolaire intercommunal**

Lors de la dernière réunion du CCCSPV, il a été convenu qu'il serait utile d'installer un défibrillateur au pôle scolaire afin qu'il puisse également être utilisé sur l'aire de loisirs. Le coût sera d'environ 1 500 €. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une participation de 50 % à la communauté de communes.

↳ **Adopté à l'unanimité**

Commission Patrimoine et Travaux

o **Travaux maison communale : Etat d'avancement**

Une réunion a été planifiée le 16/10 avec les différentes entreprises.

Les montants des devis des prestataires ont été mis à jour. Le devis du maçon a été revu à la baisse, tous les autres montants augmentent. Les devis de la société SOCRIDIF (porte de garage et porte fenêtre) et de la société MAISON LE PERA (maçonnerie, couverture, plâtrerie, sols) ont déjà été acceptés et renvoyés pour que les travaux débutent au plus vite.

	HT	TTC	Détail
PAC	15,171,74 €	16,006,19 €	Changement de la chaudière fioul par une Pompe à chaleur air-Eau
SdD	6,248,66 €	6,873,53 €	Réfection de la salle de bain, Pose d'un meuble plan vasque, Réfection de la douche avec receveur extra-plat
Portes Fenêtre	3,837,34 €	4,604,81 €	Porte entrée + jardin + fenêtres salle de douche
Porte Garage	3,171,82 €	3,806,18 €	Garage
Cuisine	2,660,38 €	3,325,47 €	Cuisine + évier (voir pour achat sans cuisiniste et pose par les membres du CM)
Électricité	5,067,68 €	5,574,45 €	Mise aux normes
Élagage	625,00 €	750,00 €	Abattage par démontage d'un Épicéa Taille de remise en port naturel sur un Tilleul. Désherbage cour
Maçon	16,885,66 €	20,262,79 €	Dalle S/Sol, Cheminée, Cloison S/Sol, Ragréage
Peinture	19,034,20 €	22,841,04 €	Plafond, fibre murs, parquet sol
	72,702,48 €	84,044,46 €	Total

Un planning a été établi et les travaux devront être terminés pour fin mars 2023.



Maison communale 39, Grande rue 10220 MESNIL SELLIERES																						
Durée	2022											2023										
	Novembre					Décembre						Janvier					Février				Mars	
	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S01	S02	S03	S04	S05	S06	S07	S08	S09	S10	S11			
Maçon	2 sem																					
Menuiserie	2 jours																					
Plomberie/ Chauffage	2 sem																					
Électricité	2 sem																					
Peinture/Parquet	3 sem																					
Cuisine	2 Jours																					

Une demande de subvention DETR va être demandée pour ce projet (40% du montant total du projet de 72 858,93 € HT, soit 29 143,57 €) **Adopté à l'unanimité**

o **Etude de faisabilité de gestion des eaux pluviales : Rue Saint Honoré / Ruelle de la Marjolaine**

La commune a fait l'objet d'orages très violents en septembre 2022. Toutes les eaux pluviales se sont concentrées en direction des habitations étant situées au point bas du village (marre du bas)

Rue Saint Honoré : longueur de 250 ml, un flux d'eau conséquent provient des champs situés en amont de la voie. Cette dernière joue le rôle de canaliser les eaux provoquant ainsi des inondations dans toutes les habitations situées en contre bas de la chaussée. Pour toutes ces raisons, il est envisagé d'effectuer un aménagement qui permettrait de supprimer tout risque d'inondation. Cette chaussée ancienne est revêtue d'un enduit bicouche dans un état dégradé et ne comporte pas ni réseau des eaux pluviales ni bordure de trottoir. La chaussée n'est pas correctement structurée. Enfin, le trottoir pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est inexistant. Il est envisagé d'engager une réflexion pour la requalification de cette rue.

Le coût de ces travaux est estimé à 132 000 € HT. A ce coût, il faut ajouter les frais d'études suivants :

- o Analyse de la couche de roulement actuelle (amiante, HAP) : 600 € HT ;
- o Etude géotechnique (perméabilité, dimensionnement des ouvrages d'infiltration : 1 500 € HT ;
- o Réalisation d'un levé topographique du corps de rue : 800 € HT
- o Honoraires de maîtrise d'œuvre pour une mission complète depuis les études d'avant-projet jusqu'à la réception définitive des travaux : 8 100 € H **→Soit un total de 143 000 € HT**

Ruelle de la Marjolaine : longueur de 230 m. La première section de rue a fait l'objet d'un aménagement sur une largeur d'environ 50ml avec des ouvrages d'infiltration. Le reste n'est toutefois pas aménagé. Il est à noter que cette chaussée ancienne est revêtue d'un enduit bicouche dans un état dégradé. La rue comporte un réseau des eaux pluviales mais elle n'est pas bordurée. La chaussée n'est pas correctement structurée. Enfin, le trottoir pour les personnes à mobilité réduite (PMR) est inexistant.

Le coût de ces travaux dans les conditions définies ci-dessus est estimé à 118 000€ HT. Il faut ajouter les frais d'études suivants :

- o Analyse de la couche de roulement actuelle (amiante, HAP) : 600 € HT ;
- o Etude géotechnique (perméabilité, dimensionnement des ouvrages d'infiltration : 1 500 € HT ;
- o Réalisation d'un levé topographique du corps de rue : 800 € HT
- o Honoraires de maîtrise d'œuvre pour une mission complète depuis les études d'avant-projet jusqu'à la réception définitive des travaux : 7 400 € HT. **→Soit un total de 128 300 € HT**

Pour information, la commune a été reconnue en catastrophe naturelle (catégorie inondations, ruissellements et coulées de boue) par arrêté ministériel en date du 17 octobre 2022. La priorité sera les travaux de la rue Saint Honoré. Il est prévu de demander d'autres devis. Ces travaux sont à prévoir pour 2024. Aucune demande de subvention ne sera demandée cette année car nous n'avons pas encore suffisamment de données pour monter le dossier avant le 15 novembre 2022. **Adopté à l'unanimité**

o **Ferme « à Martin » : état d'avancement**

M. Fabrice Martin nous a informés de sa volonté de démolir la longère et la grange située au 36, grande rue. Compte tenu de la valeur historique et patrimoniale de ces bâtiments du XIXème siècle et au vu de l'émoi rencontré par de nombreux habitants, il a été convenu d'échanger avec le propriétaire afin d'éviter cette disparition. Après

avoir lui fait plusieurs propositions, le propriétaire souhaite vendre la totalité des parcelles (AB 115,116, 128, 129 et 130) porteuses de la longère, de la grange et du verger, soit une superficie totale de 1 ha 28 a 12 ca pour une somme globale de **629 600 €** (622 000 € de terrain et 7 600 € de frais de notaire), soit un prix moyen de **49 € du mètre carré**.

Pour rappel, le plan local d'urbanisme a identifié en 2007 ces parcelles en emplacement réservé, c'est-à-dire une priorité communale d'acquérir ces parcelles en cas de vente.

Cette volonté d'acquérir cet ensemble provient de la proximité immédiate de la salle des fêtes et des bâtiments communaux. En devenant propriétaire, cela nous permettrait d'envisager de nombreuses pistes d'utilisation du bâti et des espaces verts. Cette dépense pourrait être subventionnée par l'Etat et le Département à une hauteur qui reste à définir. Monsieur le Maire propose l'offre de prix en donnant à M. MARTIN un avis de principe favorable. Une demande de subvention DETR va être demandée pour ce projet. Le conseil municipal relance également le débat sur la vente du terrain de tennis qui pourrait apporter de la trésorerie à la commune. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'acter le prix de vente, de demander la DETR, ainsi qu'une subvention au Conseil Départemental, de proposer à M. MARTIN de patienter le temps d'avoir le retour des demandes de subventions et de ne pas démolir la maison.

↳ **Adopté à la majorité (1 abstention)**

Affouages 2022/2023 : Modalités

M. Patrick Briquet nous indique que seule la parcelle n°13 est à distribuer entre les communes de Mesnil Sellières, Dosches et Laubressel. Pour info, personne n'en a voulu l'an passé car elle est difficile d'accès. Une réunion est prévue le 24/11 pour délibérer sur cette parcelle.

Compte-rendu des réunions de la communauté de communes, des syndicats départementaux et inter-communales, des commissions communales

- SDDEA : Point sur les travaux sur le réservoir d'eau en haut de Dosches.
- CCAS : Point sur la distribution des colis des anciens qui aura lieu le samedi matin 17/12. Une carte de vœux avec photo de la crèche réalisé par Mme Garraud va être réalisée. Opération SAKADO de l'ADMR, des flyers ont été distribués dans les Maillot'Infos.
- Commission communication de la CDC : Point sur le prochain magazine des territoires.
- PNRFO : Projet parc éolien. Pas de cartographie qui autorise ou pas l'installation d'éolienne géographiquement pour l'instant. En mars 2023 sera définie une carte selon laquelle nous devons nous positionner au sein du CM et de la CDC.

- **Questions et communications diverses**

Prochain conseil municipal **le mardi 6 décembre à 19 heures**.

Liste des délibérations prises lors de la séance :

- D30-2022 – Décision modificative budget commune
- D31-2022 - Réhabilitation énergétique maison communale - demande de DETR
- D32-2022 - Acquisition Ferme à Martin pour création d'une ferme agricole - Demande de DETR
- D33-2022 - Acquisition Ferme à Martin pour création d'une ferme agricole - Demande de subvention Conseil Départemental